

Assemblée communale extraordinaire du mercredi 8 avril 2015 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 11 du 25 mars 2015, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 3 décembre 2014.
2. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 700'000.00 pour la réfection du chemin du Grandmont, à couvrir par voie d'emprunt, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
3. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 45'000.00 pour la rénovation du bâtiment du Cerneux-sur-l'Eau, à couvrir par voie d'emprunt, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
4. Présenter, discuter et adopter le décompte final du crédit de construction de la cabane forestière et donner compétence au Conseil communal pour procéder à la consolidation.
5. Présenter, discuter et adopter le décompte final du crédit de construction du bâtiment « Rièr-le-Moulin 1 » et donner compétence au Conseil communal pour procéder à la consolidation.
6. Divers.

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

La scrutatrice suivante est proposée et acceptée à l'unanimité par une levée de main :

- Marlyse Fleury

Il y a 21 personnes présentes sur les 426 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 3 décembre 2014.

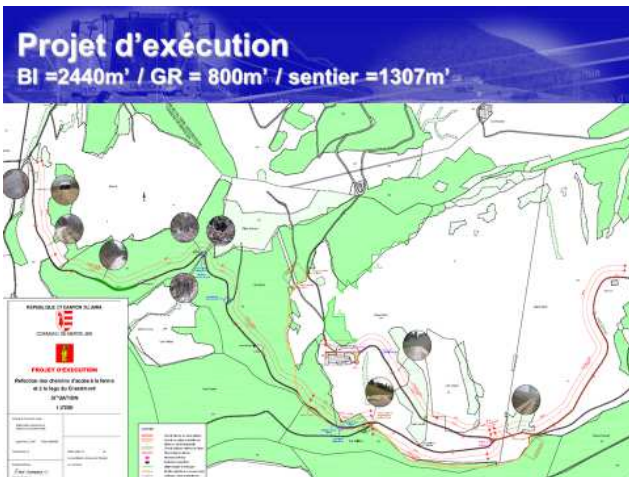
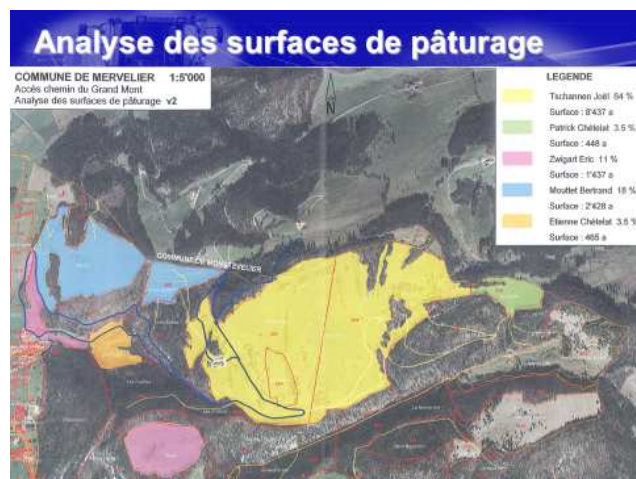
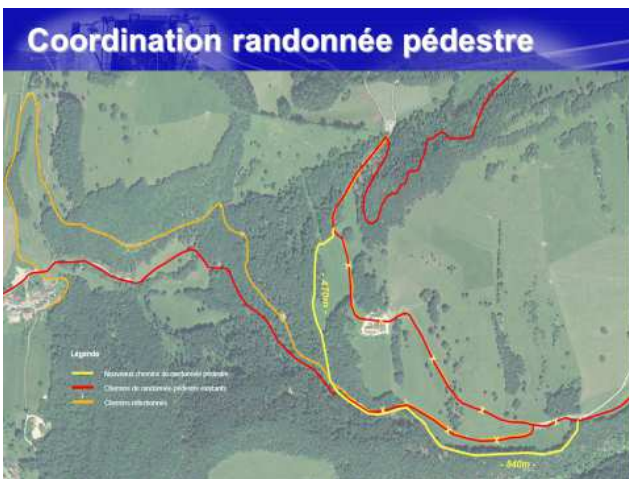
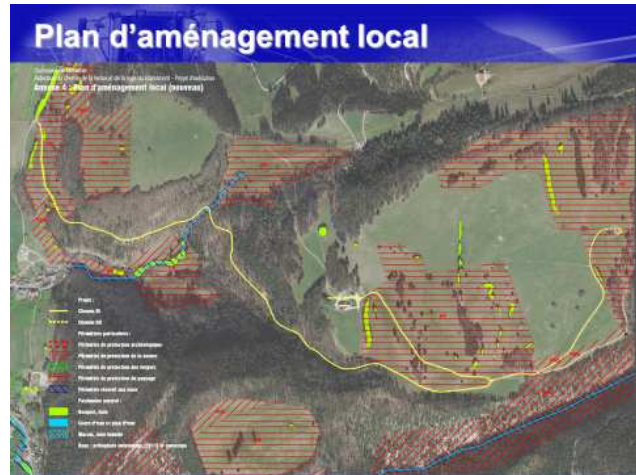
L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 700'000.00 pour la réfection du chemin du Grandmont, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

Rapporteur : Claude Ciochi du bureau Rolf Eschmann et André Marquis.

Monsieur Claude Ciochi présente le projet final du chemin du Grandmont avec mise en dur de l'accès à la ferme et déplacement des sentiers pédestres.





Appel d'offres du 12 mars 2015

7 offres / 216'922.- de différence / 34%

Commune de Mervelier, réfection du chemin de la ferme et de la loge du Grand Mont
M. Mervelier
Ouvr. Commune de Mervelier

Détail de rentrée, le :
Ouverture des soumissions à par : M. P. SIMONIN et Mme

Entreprise	Genre de travaux	Offre brute Frs	Rabais/ Escompte	Offre nette y compris TVA/Frs
Asaac, Pro Routes SA, Tavannes / Parietti & Gindrat SA, Pully	chemin	775'359.00	0 % / 0 %	837'387.75
Implenia Suisse SA, Delémont	chemin	816'773.50	2 % / 2 %	847'183.60
Georges Chételat SA, Courmouls	chemin	595'485.00	0 % / 2 %	630'261.30
Colas Suisse SA, Bassecourt	chemin	779'556.70	0 % / 0 %	841'921.26
Laurent Membres SA, Delémont	chemin	710'310.00	2 % / 2 %	736'756.25
Francis Denis SA, Courgenay	chemin	763'484.50	0 % / 0 %	824'563.25
Georges Gobat SA, Delémont	chemin	702'464.50	0 % / 0 %	758'661.65

le 16 mars 2015/PS-mca

Assemblée du 8 avril 2015
Réfection des chemins d'accès à la ferme et à la loge du Grandmont

CREDIT

Genie Civil (Offre Georges Chételat SA)

Installation	8'500 fr.
Terrassements	27'680 fr.
Transports et chargements	21'325 fr.
Construction de chemins empierrés	40'305 fr.
Construction de chemins bitumineux	417'000 fr.
Diamants	13'925 fr.
Divers travaux	66'750 fr.
Sous-total A	595'465 fr.
Rabais	2%
Sous-total B	583'575 fr.
Escompte	0%
Sous-total C	583'575 fr.

Offre Georges Chételat SA (HT)	Bloc	583'575 fr.
Compensations écologiques	Bloc	10'000 fr.
Honoraires	8.0%	47'486 fr.
Total (HT)		641'061 fr.
TVA	8%	51'285 fr.
Total (TTC)		692'346 fr. 1)
Part non subventionnée		71'728 fr. 2)
Montant subventionnable		620'618 fr.
Subvention CH	33%	204'804 fr. 3)
Subvention JU	30%	186'185 fr. 4)
Solde à charge du projet		301'357 fr. -1)-3)-4)

Assemblée du 8
Réfection des chemins d'accès à la ferme et à la loge du Grandmont

Demande de crédit 700'000 fr.

CREDIT

Offre Georges Chételat SA (HT)	Bloc	583'575 fr.
Compensations écologiques	Bloc	10'000 fr.
Honoraires	8.0%	47'486 fr.
Total (HT)		641'061 fr.
TVA	8%	51'285 fr.
Total (TTC)		692'346 fr. 1)
Part non subventionnée		71'728 fr. 2)
Montant subventionnable		620'618 fr.
Subvention CH	33%	204'804 fr. 3)
Subvention JU	30%	186'185 fr. 4)
Solde à charge du projet		301'357 fr. -1)-3)-4)

Réalisation des compensations par l'exploitant => 10'000.- et déneigement pendant 10 ans (2025) => 10 ans x moy. 2'000.- => 20'000.-

Suite à l'assemblée demande de participation au solde restant à Patenschaff etc... par la commune.

Assemblée du 8 avril 2015
Réfection des chemins d'accès à la ferme et à la loge du Grandmont

ENTRETIEN / Comparatif à 30 ans

■ Solde restant 301'357.
■ 238'000.-TTC sans la partie du chemin de la loge

ENTRETIEN - Comparatif sur 30 ans sur accès principal Grand Mont		
2015	Remise en état coffre / rigoles / Bovi-stop	70'000 fr.
2016-2020	Annuellement 4000.-	20'000 fr.
2021	Remise en état 5 ans	17'000 fr.
2022-2027	Annuellement 4000.-	20'000 fr.
2028	Remise en état 5 ans	17'000 fr.
2029-2033	Annuellement 4000.-	20'000 fr.
2034	Remise en état 5 ans	17'000 fr.
2035-2039	Annuellement 4000.-	20'000 fr.
2040	Remise en état 5 ans	17'000 fr.
2041-2045	Annuellement 4000.-	20'000 fr.
		238'000 fr.

Assemblée du 8 avril 2015
Réfection des chemins d'accès à la ferme et à la loge du Grandmont

Calendrier

- Assemblée communale (crédit) → 8 avril 2015
- Dépôt public → Avril-Mai 2015
- Demande de subventions extraordinaires → Avril-Mai 2015
- Demande d'octroi OFAG-RCJU → Mai 2015
- Début des travaux → Août 2015

Assemblée du 8 avril 2015
Réfection des chemins d'accès à la ferme et à la loge du Grandmont

Questions

- Danièle Fleury demande que vont devenir les orchidées au bord du chemin. Claude Ciocchi répond que les bords des chemins ne seront pas touchés.
- Bertrand Mouttet pense que le sentier créé en bord de la forêt de 470 m n'est pas nécessaire. Un sentier est déjà existant. Claude Ciocchi répond que le sentier de compensation écologique est obligatoire.
- Bertrand Mouttet souhaite savoir qui remettra les sentiers en état lors de coupe de bois. André Marquis répond que c'est de la responsabilité des gardes forestiers.
- Florian Werlé demande si des plots en béton son prévus au bord du chemin ? Claude Ciocchi répond que le chemin est travaillé sur 4 mètres de large, il n'est donc pas nécessaire de renforcé les bords du chemin par des plots.
- Denis Jobin souhaite savoir si le chemin existant entre la ferme du Grandmont et la cabane forestière de Montsevelier sera toujours existant ? Claude Ciocchi répond que ce chemin reste sans modification.
- Denis Jobin Denis demande si l'on pourra toujours passer en vélo derrière la ferme du Grandmont. Le Conseil communal répond positivement.

L'assemblée bourgeoise de ce soir a préavisé favorablement ce projet.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité ce crédit de Fr. 700'000.00 pour la réfection du chemin du Grandmont, à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

3. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 45'000.00 pour la rénovation du bâtiment Cerneux-sur-l'Eau, à couvrir par voie d'emprunt, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

Rapporteur : André Marquis

Le Conseil communal souhaite réaliser des travaux au bâtiment susmentionné :

• Remplacement de la cuisine	Fr.	21'500.00
• Electricité	Fr.	2'000.00
• Remplacement du poêle à pellets	Fr.	9'000.00
• Remplacement pompe à eau	Fr.	9'000.00
• Divers et imprévus	Fr.	3'500.00
• Total de l'investissement	Fr.	45'000.00

Questions

- Marlyse Fleury demande si le loyer sera augmenté ? André Marquis répond négativement. Par contre, l'eau et l'épuration seront facturées en plus.

L'assemblée bourgeoise de ce soir a préavisé favorablement ce projet.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité ce crédit de Fr. 45'000.00 pour la rénovation du bâtiment Cerneux-sur-l'Eau, à couvrir par voie d'emprunt, et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

4. Présenter, discuter et adopter le décompte final du crédit de construction de la cabane forestière et donner compétence au Conseil communal pour procéder à la consolidation.

Rapporteur : Jean-Paul Bloque

En date du 16 mai 2012, l'assemblée communale avait accepté un crédit d'investissement de Fr. 120'000.00 pour la construction de la cabane forestière. Afin de pouvoir consolider ce crédit, le Conseil communal présente ci-dessous le décompte final des travaux :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Toilettes sèches	Fr. 2'958.00	
Matériaux	Fr. 26'620.10	
Permis de construire	Fr. 1'320.85	
Assurances	Fr. 685.00	
Electricité	Fr. 3'388.80	
Charpente	Fr. 8'429.05	
Divers	Fr. 6'939.90	
Transport	Fr. 1'272.25	
Maçonnerie	Fr. 9'486.55	
Ferblanterie	Fr. 3'710.30	
Portes	Fr. 2'684.15	
Génératrice	Fr. 1'209.70	
Parois, portes, fenêtres, tables	Fr. 10'198.05	
Installations sanitaires	Fr. 3'544.80	
Foyers	Fr. 4'198.00	
Terrassement, places	Fr. 32'682.40	
Armoire	Fr. 423.35	
Clôture autour de la chapelle	Fr. 2'205.00	
Total des dépenses	Fr. 121'956.25	
Don ATB SA	Fr.	500.00
Don Bourgeoisie	Fr.	20'000.00
Don Rolf Eschmann SA	Fr.	250.00
Don Biotec	Fr.	100.00
Don Dominique Pastore	Fr.	250.00
Don BRVT	Fr.	4'000.00
Total des recettes	Fr.	25'100.00
Total de l'investissement	Fr.	96'856.25

Questions

- Bertrand Mouttet Bertrand demande si la génératrice volée a été remboursée par l'assurance. André Marquis répond positivement.
- Denis Jobin demande si la cabane est assurée contre le feu. André Marquis répond positivement.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité le décompte final du crédit de construction de la cabane forestière et donne compétence au Conseil communal pour procéder à la consolidation.

5. Présenter, discuter et adopter le décompte final du crédit de construction du bâtiment « Rière-le-Moulin 1 » et donner compétence au Conseil communal pour procéder à la consolidation.

Rapporteur : André Marquis

L'assemblée communale avait accepté les crédits d'investissement suivants pour la rénovation du bâtiment Rière-le-Moulin 1 :

- 16 mai 2012 : Fr. 50'000.00
- 11 décembre 2013 : Fr. 100'000.00

Afin de pouvoir consolider ce crédit global, le Conseil communal présente ci-dessous le décompte final des travaux :

• Menuiserie	Fr.	58'854.55
• Electricité	Fr.	10'761.85
• Terrassement	Fr.	8'537.55
• Chauffage	Fr.	300.00
• Mobilier	Fr.	157.85
• Maçonnerie	Fr.	15'187.00
• Peinture	Fr.	16'261.70
• Installations sanitaires	Fr.	13'722.70
• Matériaux	Fr.	527.70
• Divers	Fr.	3'528.05
• Carrelage	Fr.	4'120.00
• Crépis intérieurs	Fr.	8'634.65
• Portes de garages	Fr.	4'229.00
• Transport	Fr.	471.95
• Total investissement	Fr.	<u>145'294.55</u>

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité le décompte final du crédit de construction du bâtiment « Rière-le-Moulin 1 » et donne compétence au Conseil communal pour procéder à la consolidation.

6. Divers.

Muriel Jobin demande si des arbres seront coupés le long du chemin du Grandmont. André Marquis répond négativement.

Denis Jobin demande le chemin du Clos Gorgé sera réparé. Joël Tschannen répond que pour le moment les projets sur les chemins sont en statut quo.

Etienne Chételat demande où en est le projet du chauffage à distance. Martine Brêchet répond que c'est toujours d'actualité et que le projet est en cours de réalisation. Par contre, le mandataire n'est pas pressé.

Bertrand Mouttet souhaite que le Conseil communal se batte contre le projet cantonal de la carte des dangers. Martine Brêchet répond que le Conseil communal travaille sur ce projet. Bertrand Mouttet pense que le village doit se révolter contre ce genre de projet.

Marlyse Fleury demande si la zone à bâtir se réalisera. Le Conseil communal répond positivement.

Florian Werlé demande si l'imposition sera augmentée suite aux crédits votés ce soir ? Le Conseil communal répond négativement.

Martine Brêchet annonce la date des prochaines assemblées :

- 05.05.2015 : assemblée extraordinaire
- 24.06.2015 : assemblée ordinaire

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 20h55 devant 21 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier